

## eau en Seine-et-Marne

ACTIONS PRÉVENTIVES

# TROPHÉE ZÉRO PHYT'EAU 2023 LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES



Remise Trophée ZERO PHYT'Eau 2022, château de Blandy-les-Tours © CD77

La cérémonie de remise des trophées ZÉRO PHYT'Eau, organisée par le Département de Seine-et-Marne, aura lieu le 22 septembre prochain. Toutes les collectivités répondant aux critères du règlement sont invitées à s'inscrire au Trophée ZÉRO PHYT'Eau.



Créé le: 17/05/2023



Le Département a créé le Trophée « ZÉRO PHYT'Eau » en 2013 dans le cadre des actions préventives du Plan Départemental de l'Eau 2012-2016.

Il récompense les collectivités ayant totalement arrêté l'utilisation des produits phytosanitaires (herbicides, fon

gicides, insecticides) depuis au moins deux ans pour l'entretien de leurs espaces publics. Il est également demandé aux élus des communes lauréates de s'engager à maintenir dans le temps ces modes d'entretien alternatifs sans pesticides et de communiquer sur la démarche.

Les communes lauréates reçoivent un diplôme, un kit de communication des panneaux de communication à installer sur sites, et une **bonification de 10 % pour le subventionnement du matériel alternatif au désherbage chimique**. Cette bonification est valable pendant les 3 années suivant l'obtention du Trophée.

## Conditions d'obtention

Le règlement définissant les modalités d'obtention a été élaboré en partenariat avec l'association AQUI'Brie (Association pour la connaissance et la protection de la nappe du Champigny), Seine-et-Marne Environnement, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Département.

Les principales conditions sont les suivantes :

- Entretien l'ensemble des espaces publics (en prestation ou régie) sans produit phytosanitaire depuis au moins deux années consécutives (sauf exceptions) conformément aux règles définies par le règlement du Trophée
- S'être engagé par voie de délibération à maintenir l'entretien des espaces publics communaux sans pesticides,
- Pour les collectivités ayant engagé cette démarche sans l'aide d'AQUI'Brie ou du Département, renseigner un dossier concernant les pratiques d'entretien des espaces publics et mettre en place une visite sur site à destination du jury

## Modalités d'inscription

Les collectivités, qui remplissent ces conditions et qui souhaitent participer à la prochaine cérémonie de remise des trophées ZÉRO PHYT"Eau, sont invitées à **envoyer, avant le 2 septembre 2023, le dossier de candidature**.

- Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture  
Service Eau Potable et Milieux Aquatiques  
145 quai Voltaire  
77190 Dammarie-les-Lys

ou **par mail** à : [eloise.cita@departement77.fr](mailto:eloise.cita@departement77.fr)

**Renseignements complémentaires : 01.64.14.76.65**



Bulletin d'inscription - Remise Trophée Zéro Phyt'eau 2022 **DOC** - 212.5 Ko (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/bulletininscription\_remisetrophee2022.doc)



Délibération Trophée ZÉRO PHYT'Eau 2023 **DOC** - 39.5 Ko (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/modeledelib\_tropheezerophyteau2023\_cd77.doc)



Règlement Trophée ZÉRO PHYT'Eau **PDF** - 1.43 Mo (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/brochure-reglement-trophee-zero-phyteau-2022.pdf)

## CONTENUS ASSOCIÉS

Engagement des collectivités

Remise des Trophées ZÉRO PHYT'Eau 10ème édition

Evolution des subventions ""zéro phyto"